

l'inter

MENSUEL D'INFORMATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 1966



L'aile "Z", aussi appelée "le pavillon de cours", compte au nombre des transformations récentes du Campus de l'Université

Les Diplômés aux États Généraux Voir notre questionnaire, page 7

Bienvenue aux nouveaux Diplômés

Depuis le 15 octobre, l'association des Diplômés compte 2,654 nouveaux membres. De ce nombre, 1,599 diplômés ont reçu leur parchemin en mai dernier et les autres, soit 1,055, à la collation d'automne.

Au cours de cette cérémonie académique, Mgr Paul Grégoire, représentant du chancelier, le cardinal Paul-Emile Léger, a présidé à la remise des diplômes à quatorze docteurs, 157 maîtres ès-arts, 29 diplômés du C.A.P.E.S. 162 bacheliers ès-arts, 24 diplômés autres que ceux du D.E.S.

L'allocution du vice-recteur

Le vice-recteur, M. Lucien Piché, prononça une allocution où il souligna le rôle social que l'Université joue en raison du nombre toujours croissant de diplômés et d'étudiants qu'elle forme. Il a déclaré: "l'intensité de cet effort n'est d'ailleurs qu'une partie du programme accéléré d'équipement imposé par l'augmentation inexorable de la population étudiante. Les Comités de la

planification et de la construction sont prêts à mettre en chantier le grand ensemble destiné à loger nos Facultés de droit et des sciences sociales; les terrains sont déblayés, les tracés de rues appelées à disparaître nous ont été cédés par la Ville; les plans d'architectes sont prêts et une tranche très appréciable de crédits nous attend à la caisse des investissements universitaires déposée en fidei-commis au Conseil des Arts du Canada. Les autorités gouvernementales doivent être averties du fait qu'un délai le moindre plus prolongé à la mise en chantier de ce grand projet placera l'Université dans une impossibilité physique absolue de faire face à la rentrée de septembre 1968".

La remise des diplômes

Faisant suite à l'allocution de M. Piché, M. Léon Lortie a ouvert la période de la remise des diplômes. Sur un total de 998 diplômés, 311 étaient des femmes et des jeunes filles, ce qui constitue un

progrès par rapport à l'an dernier où sur un total de 983, 289 femmes et jeunes filles avaient reçu un diplôme. Cette année, en plus de ces 998 diplômés, l'Université a décerné 57 baccalauréats spécialisés et 3 certificats aux finissants des institutions et collèges suivants: Institut Marguerite d'Youville, Institut de pédagogie familiale, Collège Marianopolis et Collège Loyola. Ce qui fait donc un total de 1,055 diplômés sans compter les bacheliers des collèges affiliés.

L'allocution du président des Diplômés

Après la remise des diplômes, M. Jean-Claude Delorme, président de l'association des Diplômés de l'Université, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue dans l'association à tous ces nouveaux membres. (On sait que, par suite d'un accord conclu avec l'Université, tous les détenteurs d'un diplôme deviennent automatiquement membres de l'association sans avoir à payer de cotisation).

Me Delorme insista sur le fait que l'obtention d'un diplôme ne devait pas signifier, pour un ancien étudiant, la fin de sa participation à la vie de l'Université, mais plutôt la reconnaissance officielle de son statut d'universitaire. Pour chacun des nouveaux diplômés, la remise des parchemins ne doit pas être une cérémonie d'adieu, mais bien le début d'une nouvelle forme de collaboration entre les divers éléments de la collectivité universitaire.

Pour clore la séance, le président des Diplômés invita les personnes présentes à une réception offerte au Centre social par l'Association et par l'Université.



Message du président

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 1966

3

Ce message s'adresse tout spécialement aux nouveaux Diplômés qui sont venus grossir les rangs de l'Association en recevant leur diplôme lors de la Collation des Grades d'automne. En ma qualité de Président, je leur souhaite la plus cordiale bienvenue au nom de tous ceux qui, il y a un plus ou moins grand nombre d'années, participaient eux aussi à une collation de grades.

Ces nouveaux Diplômés font leur entrée dans l'Association à une époque où cette dernière, à l'instar de la collectivité universitaire en général et de l'Université en particulier, connaît depuis quelques années, un essor des plus dynamiques et des plus prometteurs. Nous osons espérer qu'ils reconnaîtront dès le début la raison d'être de l'Association et la nécessité de s'associer à ses projets et réalisations. Ces nouveaux diplômés représentent cette génération issue des institutions d'enseignement universitaire conçues suivant les nouvelles formules mises au point dans le cours de l'évolution des dernières années. Leur témoignage est d'autant plus important et il serait dès lors sou-

haitable qu'il leur soit donné d'oeuvrer avec ceux qui ont connu une autre époque et partagent peut-être des idées qui gagneraient à être mises à jour à la lumière de l'évolution présente.

Cette collation de grades du mois d'octobre aura été d'autre part l'occasion d'un nouveau rapprochement entre l'Association et l'Université. En effet, pour la première fois, le Président de l'Association était invité à prendre la parole à l'issue de la cérémonie. C'est banal, me direz-vous, une allocution lors d'une collation de grades; c'est symbolique, vous répondrai-je, une allocution d'un représentant des Diplômés lors d'une collation de grades de l'Université de Montréal. Cette allocution aura permis en effet d'attester réellement que l'Association se doit de constituer un prolongement de la vie universitaire, même postérieurement à la réception du diplôme. Une collation de grades ne doit pas en effet être un adieu ou un départ; elle doit au contraire marquer le passage entre deux états à l'intérieur d'une même collectivité. Inutile de dire que l'éloignement physique déterminera un intérêt pour la chose universitaire qui sera différent chez les Diplômés mais il importe de souligner que le Diplômé doit constamment être conscient de la nécessité d'assurer l'Université de son appui et de sa compréhension.

Nous avons déjà abordé à cette tribune les thèmes majeurs qui coiffent l'activité des Diplômés; nous ne voudrions y revenir que pour souligner une fois de plus que ce sont des faits comme celui qui a fait l'objet du présent article, qui donnent un sens véritable aux objectifs que l'Association s'est fixée.



En effet, l'Association ne pourra prétendre réaliser ces objectifs que dans la mesure où elle aura acquis droit de cité dans la communauté universitaire. C'est une réalité que tous reconnaissent de plus en plus et qui permet d'espérer que l'Association peut jouer un rôle précis et utile dans la mesure où elle peut compter sur l'appui collectif de ses membres.

Jean-Claude DELORME

l'inter

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 1966

VOL. 8, NO 2

L'INTER, organe officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, paraît 10 fois par an. Les bureaux de L'INTER sont situés à 2910, avenue Maplewood, ch. 24. Tél.: 342-1311. Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'objet comme envoi de deuxième classe de la présente publication. Ceux qui désirent nous faire parvenir des communiqués pour publication dans L'INTER doivent adresser leur envoi à: Les Diplômés, U. de M., C.P. 6128, Montréal 3.

Campagne de souscription à l'automne 1967

L'Université de Montréal lancera, l'automne prochain, une campagne publique de souscription. La nouvelle a été annoncée officiellement par le recteur aux doyens et aux représentants des professeurs, des diplômés et des associés.

Le recteur a également tenu une conférence de presse afin d'expliquer aux journalistes de la presse parlée, écrite et télévisée l'objectif et les raisons de cette campagne.

Objectif: \$25 millions

L'Université cherchera à obtenir de cette façon 25 millions de dollars, dont les contributions pourront être versées sur une période de cinq années. Vingt ans se seront écoulés, l'an prochain, depuis que l'Université a fait appel à la population, lors de la campagne de souscription de 1947-48.

Buts de la campagne

Les buts détaillés de la campagne seront communiqués au cours des prochains mois et seront déterminés en fonction des subventions que pourra faire le gouvernement du Québec et des priorités établies par l'Université. Les sommes recueillies seront utilisées pour des fins telles que l'amélioration des bibliothèques, le développement de la recherche, le perfectionnement des professeurs, l'éducation des adultes, les Presses de l'Université, le recyclage des diplômés dans les diverses disciplines, etc.

L'Université devra, au cours des dix prochaines années, se développer à un rythme extrêmement rapide pour faire face à l'augmentation constante de ses étudiants (voir le graphique ci-contre). De nouveaux pavillons devront être construits, comme celui de la Faculté

de droit et de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, comme celui de la Faculté des sciences. Des locaux sont requis pour l'École d'architecture; le Centre hospitalier et la faculté de médecine universitaire demeurent toujours parmi les principales priorités. Des résidences d'étudiants doivent être mises en chantier le plus tôt possible, un gymnase s'impose, etc. Les besoins de l'Université, au cours des dix prochaines années, traduits en dollars, dépassent largement les 100 millions. Même si la première source est le gouvernement du Québec qui est appelé à fournir la part la plus considérable des investissements, le secteur privé joue un rôle complémentaire indispensable.

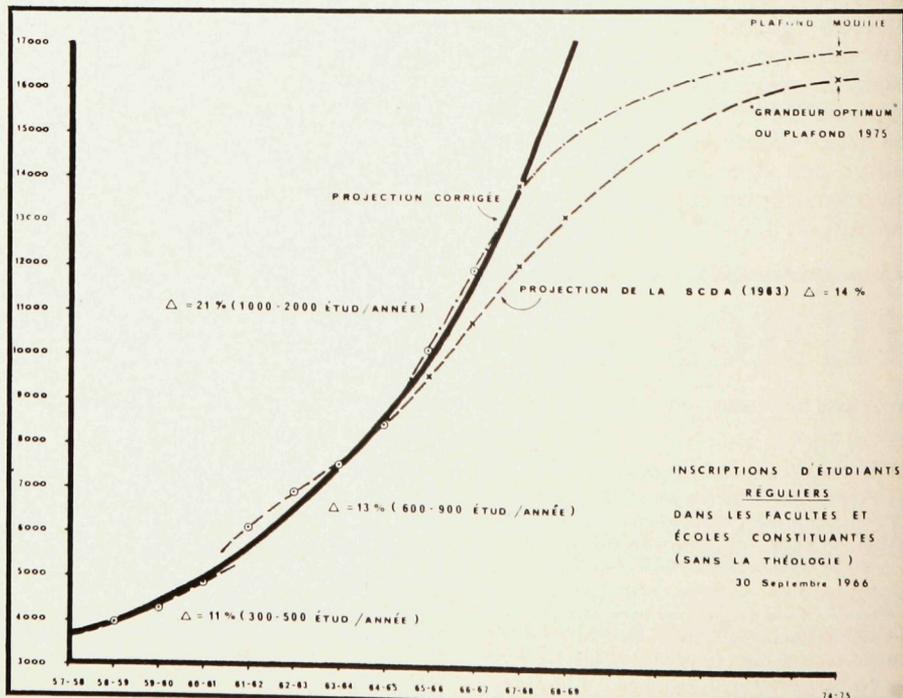
Fonds de développement

Depuis trois ans déjà, l'Université avait accepté le principe d'une

campagne et en avait subséquemment avisé l'Association des universités et collèges du Canada qui établit chaque année une liste des campagnes prévues par les diverses universités.

De plus, en décembre 1965, le Conseil des gouverneurs a créé un Fonds de développement permanent, afin de coordonner toute la sollicitation faite au nom de l'Université dans les divers secteurs: diplômés, associés, fondations, compagnies, testaments et legs. Le directeur de ce Fonds de développement est M. André Bachand et le directeur adjoint, M. Fernand Delhaies.

L'annonce de la campagne de 1967 a été faite immédiatement, afin de permettre aux diverses sociétés d'en tenir compte, lors de la préparation de leurs budgets de l'an prochain.



Le taux de croissance de l'Université

La courbe au trait fort exprime le taux de croissance de l'Université en fonction de la population étudiante depuis 1957-58. Il ne s'agit que des étudiants réguliers, c'est-à-dire ceux qui postulent un grade universitaire. Ces chiffres ne font état que des étudiants des facultés et écoles constitutives, à l'exclusion de la Faculté de théologie et des grandes écoles affiliées, telles Polytechniques et Hautes Etudes Commerciales.

Cette courbe peut être considérée comme étant la résultante de trois segments successifs: le premier segment couvre la période de 1957-58 à 1960-61, le taux d'augmentation annuel moyen est alors de 11%, c'est-à-dire que l'Université a inscrit à ce moment chaque année entre 300 et 500 étudiants de plus que l'année précédente.

En septembre 1961, l'Université a accepté 6,100 étudiants, soit 1.238 de plus qu'à la rentrée de 1960. C'était la plus forte augmentation, en chiffres absolus, de toutes les universités canadiennes, ainsi que la plus forte augmentation relative, 23%. On a cru qu'il s'agissait d'un point singulier et que la courbe reprendrait une allure normale à la suite de cette année extraordinaire. En fait, ce point amorçait le deuxième segment de la courbe, segment qui s'est prolongé jusqu'en 1964-1965 et dont la pente indique une augmentation annuelle moyenne de 13%. Ainsi, au cours de cette période, l'Université acceptait, chaque année, entre 600 et 900 étudiants de plus que l'année précédente.

En 1964-65, le nombre des étudiants inscrits a été de 8,484. Ce nombre avait été prévu à l'unité

près par la sous-commission de développement académique (S.C.D.A., organisme de travail de la Commission des études).

Mais les projections faites ont été rapidement dépassées par l'accélération des inscriptions dans les facultés. En 1965, l'Université acceptait 10,551 étudiants; en septembre de cette année, elle en inscrivait 12,002. Ainsi, et c'est le troisième segment de la courbe, depuis 1964, le nouveau taux moyen de l'augmentation de la population étudiante, est de 21%, alors que la S.C.D.A. n'avait prévu qu'un taux de 14%.

La projection de ces chiffres fait prévoir que l'Université inscrira 13,600 étudiants en septembre 1967 et 15,600 en septembre 1968. Ces prévisions entraînent les deux constatations suivantes:

1) L'Université de Montréal sera devant une impossibilité physique absolue de recevoir tous les étudiants dès la rentrée de 1968, à moins qu'on puisse mettre immédiatement en chantier les pavillons de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques. Pour sa part, l'Université est prête à commencer ce grand ensemble; les terrains sont déblayés, les tracés des rues appelées à disparaître ont été cédés par la ville, les plans d'architectes sont prêts et une tranche très appréciable de crédit attend à la caisse des investissements universitaires, ayant été déposée en fidéicommiss au Conseil des Arts du Canada. Il ne manque que le feu vert du gouvernement du Québec.

2) Ces prévisions soulèvent la question de la grandeur "optimum" de l'Université. La S.C.D.A. avait proposé de limiter le nombre des étudiants à 16,300. Cette grandeur "optimum" est fondée sur

l'acceptation, par chacune des facultés et écoles, d'un plafond à ne pas dépasser. Il faut, en effet, éviter les inconvénients du gigantisme qui risque d'entraîner la "dépersonnalisation" des rapports entre les professeurs et les étudiants.

Ce plafond (ou grandeur "optimum") a été porté à 16,900 étudiants par la S.C.D.A., lors de la décision d'aménager les pavillons de la Faculté de droit et Faculté des sciences sociales, économiques et politiques. Afin de ne pas dépasser ce plafond et compte tenu de la forte accélération du taux d'augmentation des inscriptions, il faudrait que les facultés prennent les moyens pour redresser la courbe des admissions. Si des mesures en ce sens ne sont pas prises dès la prochaine année, la courbe laisse prévoir une nouvelle accélération que l'on pourrait exprimer par un quatrième segment prévisible dont le taux d'augmentation serait supérieur à 21%.

De ces constatations, il se dégage, en conclusion, la nécessité d'une initiative qui n'appartient pas à l'Université, mais qui doit être prise, afin d'assurer que les candidats valables de la région de Montréal qui n'auront pu, faute de place, être admis à poursuivre leurs études à l'Université de Montréal, puissent s'inscrire ailleurs.



Entr'aide universitaire mondiale du Canada comité de la Corne aux Trésors

Nouvelles de la Corne aux Trésors

6

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 1966

"Je ne veux pas que ma maison soit fermée au reste du monde. Je veux que les cultures de tous les pays soient présentes et rayonnent partout dans ma maison".

Ces paroles du Mahatma Gandhi décrivent bien le thème de la Corne aux Trésors, exposition-vente présentée sous les auspices de l'Entr'aide universitaire mondiale du Canada et du comité local de l'Université de Montréal. Du 21 au 25 novembre, la Corne aux Trésors présentait à l'Université de Montréal une collection de pièces artisanales provenant de plus de trente pays. Ces pièces sont non seulement bizarres et superbes, mais elles sont aussi à la portée de toutes les bourses, leur prix variant de cinq cents à cent cinquante dollars.

Sous la présidence d'honneur de Son Excellence Pierre Dupuy, commissaire général d'Expo 67, l'exposition-vente était ouverte au public chaque jour au Centre Social (4e étage) du 21 au 25 novembre.

L'idée de la Corne aux Trésors est née, en tout premier lieu, dans l'esprit d'une infirmière canadienne, prisonnière à Singapour, Mme Ethel Mulvany. Elle décida qu'une fois la guerre terminée, elle ferait l'impossible pour aider les populations vivant dans des conditions des plus déplorable. Elle tint parole et tenta d'accroître la deman-

de pour les objets d'artisanat de tous ces peuples. La première vente de la Corne aux Trésors eut lieu à l'Université Quenn's en 1952 et, depuis cette date, il y a chaque année, des expositions-ventes de la Corne aux Trésors dans chaque université.

Anne-Marie TRAHAN

Le Club de Voile de l'Université

Depuis bientôt trois ans, le Club de VOILE DE L'UNIVERSITE de MONTREAL existe et on a pu constater sur le compus une activité grandissante.

Ce club comporte l'avantage d'admettre en plus de ses membres, non seulement les étudiants mais aussi tous ceux qui sont reliés de près ou de loin à l'Université.

Les activités d'été comprennent, entre autres, la possibilité d'utiliser les "Flying Juniors" loués au Venture Sea Scouts sur le lac Saint-Louis à Pointe-Claire.

A l'ordre du jour du programme d'hiver pour l'année 1966-1967: une série de 5 conférences auxquelles participera M. Marcel Létourneau, une autorité reconnue dans le domaine de la compétition à voile. Ces réunions auront lieu le dernier vendredi des mois de novembre, janvier, février et mars à 8 heures du soir, au stade d'hiver, salle 166. La première réunion a eu lieu en octobre.

Les personnes intéressées à faire partie du club et à profiter ainsi de maints autres avantages: documentation, publication, participation aux activités d'été etc., sont priées de communiquer avec Mlle Yolande Auger (733-9002) du comité des sports de l'Université.

A noter comme événement à venir dans la région de Montréal en 1967, 9 compétitions de calibre international organisées conjointement par le Royal St-Lawrence Yatch Club et le Pointe Claire Yatch Club.

Jean PARADIS,
Club de Voile
de l'Université de Montréal

Premier prix pour un ouvrage paru aux Presses de l'Université

Mademoiselle Nicole Deschamps, professeur adjoint au Département d'Etudes françaises, vient d'obtenir le premier prix (ex-aequo) des concours littéraires et scientifiques du Québec (section française, essais sur la littérature et les arts), pour un ouvrage paru aux Presses de l'Université, "Sigrid Undset ou la morale de la passion".

Ce livre ouvrait une collection

où paraîtront prochainement: bibliographie de Guez de Balzac", de M. Bernard Beugnot, "La pensée politique et religieuse et F. M. Dostoïevski", de M. Jean Drouilly, "Les débuts intellectuels de Diderot", de M. Blake T. Hanna.

C'est la troisième fois qu'un ouvrage publié par les Presses reçoit le premier prix de ces concours de la Province.

Les Diplômés aux États Généraux

NDLR. L'Association des Diplômés a été invitée à déléguer trois de ses représentants à l'assemblée des États Généraux du Canada Français. Dans cette perspective, il importe que le bureau de direction connaisse l'opinion du plus grand nombre possible de ses membres sur les questions qui seront débattues au sein de cet organisme au cours des prochains mois.

Tous les Diplômés sont donc invités à répondre au questionnaire suivant et à le retourner dans le plus bref délai à :

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128
Université de Montréal
Montréal 3



Questionnaire

1 Considérez-vous comme votre patrie, le Québec, le Canada ou les deux?

Canada	Québec	les 2
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Expliquez ou nuancez votre réponse (si vous le désirez):

.....

2 Les Canadiens français du Québec ont-ils le droit de déterminer eux-mêmes leur avenir constitutionnel et de choisir librement leurs institutions?

Indécis	Non	Oui
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Expliquez ou nuancez:

.....

3 Considérez-vous le Québec comme l'état national des Canadiens français?

Indécis	Non	Oui
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Expliquez ou nuancez:

.....

4 Les Canadiens français doivent-ils réclamer pour ceux des leurs qui vivent au Canada anglais le même traitement qui est consenti dans le Québec à la minorité anglophone?

Indécis	Non	Oui
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Expliquez ou nuancez:

.....

Notes importantes

- Répondez aux questions de votre choix.
- Répondez selon votre opinion personnelle.
- Les questions portent sur des problèmes concrets de la nation canadienne-française.
- Dans vos réponses, il n'est pas nécessaire de tenir compte de la constitution canadienne actuelle. Répondez en fonction de l'avenir et de ce que vous estimez être conforme aux aspirations des Canadiens français.

Détails importants

Occupation ou profession:

Age: Comté:

5 Le Québec doit-il accorder des subsides aux Canadiens français des autres provinces pour les aider à conserver leur langue et leur culture françaises?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

6 Qui doit posséder les pouvoirs qui permettent de contrôler :

Ottawa Québec Les deux

a) les banques et caisses d'épargne?

Ottawa Québec Les deux

b) l'incorporation des compagnies?

Ottawa Québec Les deux

c) les faillites?

Expliquez ou nuancez :

7 Québec doit-il partager avec Ottawa la responsabilité d'assurer le développement régional?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

8 Acceptez-vous le partage des pouvoirs entre Québec et Ottawa dans le domaine de l'agriculture?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

9 Québec doit-il accepter de partager avec Ottawa l'usage des impôts directs sur le revenu, les compagnies et les successions?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

10 Qui doit posséder les pouvoirs qui permettent de contrôler :

Ottawa Québec Les deux

a) le peuplement du Québec?

Ottawa Québec Les deux

b) l'immigration?

Ottawa Québec Les deux

c) la main-d'oeuvre et le placement?

Expliquez ou nuancez :

11 Qui doit posséder les pouvoirs relatifs à la politique sociale :

Ottawa Québec Les deux

a) logement?

Ottawa Québec Les deux

b) allocations familiales?

Ottawa Québec Les deux

c) pensions de vieillesse?

Ottawa Québec Les deux

d) chômage et assurance-chômage?

Expliquez ou nuancez :

12 Le Québec doit-il exercer des pouvoirs exclusifs en matière d'enseignement primaire, secondaire et universitaire?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

13 Qui doit posséder les pouvoirs relatifs au développement de la culture :

Ottawa Québec Les deux

a) radiodiffusion et télévision?

Ottawa Québec Les deux

b) bourses d'études?

Ottawa Québec Les deux

c) subventions aux institutions?

Expliquez ou nuancez :

14 Au Québec, la langue française doit-elle être unique ou prioritaire?

Unique Prioritaire Bilinguisme

Expliquez ou nuancez :

15 La Cour Suprême du Canada est-elle un tribunal constitutionnel acceptable?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

16 Le Québec doit-il participer activement à la vie de la communauté francophone mondiale?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

17 Le Québec doit-il pouvoir signer seul des accords internationaux dans tous les domaines qui relèvent de la compétence provinciale?

Indécis Non Oui

Expliquez ou nuancez :

18 Quels doivent être les principaux objectifs du Québec ou de la nation canadienne-française?

La vie des Diplômés...

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 1966

9

Le **Dr Roger GAUDRY**, recteur de l'Université de Montréal a reçu un doctorat honorifique en sciences du collège militaire royal de Kingston.

- (Droit 1936) **L'Honorable Juge Lucien Tremblay**, Juge en chef de la Cour d'Appel, a été élu au poste de Gouverneur de l'Université de Montréal.
-
- (Droit 1937) Le Ministre Jean-Jacques Bertrand a annoncé la nomination du **Juge Marc Lacoste** de la Cour provinciale, au poste de président de la Régie des alcools.
-
- (Droit 1939) **Me Maurice Fauteux**, c.r. est nommé juge de la Cour provinciale.
-
- (Droit 1936) **Me Paul-Emile Champagne** est le nouveau Juge en chef de la Cour municipale de la ville de Montréal.
-
- (Droit 1941) **Me Claude Melançon**, c.r., devient Juge municipal de la Ville de Montréal.
-
- (Droit 1953) **Me André Surprenant** est nommé Juge de la Cour provinciale à Montréal.
-
- (Droit 1956) **Me Claude Léveill  **, est nommé Juge municipal de la Ville d'Acton Vale.
-
- (Droit 1926) Le Cr  dit St-Laurent Inc., fait part de la nomination de **Me Lionel Leroux**    titre d'administrateur de cette compagnie.
-
- (H.E.C. 1941) **M. Benoit Duchesne** a   t     lu directeur g  n  ral de la Chambre de commerce de Montr  al.
-
- (Pharmacie 1954) Le doyen de la facult   de pharmacie de l'Universit   de Montr  al, le **Dr Andr   Archambault**, vient de se voir d  cerner le titre de l'  "Homme de l'ann  e" par "The Independent Retail Druggists Association of Quebec".
-
- (Poly 1933) **M. Henri Gaudefroy**, ancien Directeur de l'  cole Polytechnique devient Directeur francophone au Bureau de l'aide ext  rieure    Ottawa.
-
- (Poly 1947) **Le Dr Julien Dubuc** a   t     lu Directeur de l'  cole Polytechnique.
-
- (Poly 1948) **M. Jacques Laurence** se voit confier le poste de directeur adjoint    l'  cole Polytechnique.

- (Poly 1947) **M. Raymond Desroches** devient secrétaire de l'administration de l'École Polytechnique en remplacement de M. Jacques Laurence nommé directeur adjoint.
-
- (Poly 1942) **M. Laurent Girouard**, ingénieur de Montréal, a été élu gouverneur pour l'année 1968 de la division Ontario-Québec-Maritimes-Caraïbes des cercles Kiwanis; c'est la première fois qu'un Canadien français de la région de Montréal est choisi gouverneur des cercles Kiwanis. Le gouverneur est toujours élu un an à l'avance.
-
- (Philo 1950) **M. David Bélanger**, D. Ph., est le nouveau président de la Société canadienne de psychologie.
-
- M. Guy Rocher**, vice-doyen de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, a été nommé membre du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Mais cette nomination n'affecte en rien les fonctions qu'il remplit à l'Université.
-
- (Droit 1959) **M. Jean-Guy Cardinal**, doyen et professeur titulaire de la Faculté de droit, a été nommé membre de la Commission de l'enseignement par le Conseil supérieur de l'éducation au Québec.
-
- (Droit 1950) **M. Jean Beetz**, professeur titulaire à la Faculté de droit, vient d'être nommé secrétaire adjoint du Conseil privé du Canada. M. Beetz, professeur de droit constitutionnel et de droit administratif, a été directeur de l'Institut de recherche en droit public. L'Université lui a accordé un congé qui lui permet d'assumer ses nouvelles fonctions dans la capitale fédérale.
-
- (H.E.C. 1934) **M. René Barrière**, c.a. a été nommé au poste de contrôleur de la Marine Industries.
-
- (Médecine 1953) **Le Docteur Michel J. Bérard**, professeur titulaire au Département d'obstétrique-gynécologie, de la Faculté de médecine, a été nommé il y a quelques temps président de la Canadian Society for the Study of Fertility, au cours du congrès de Jaspers. En outre, le docteur Bérard vient de recevoir le titre de "Fellow of the Royal College of Obstetricians and Gynaecologists", lors de la réunion annuelle de ce collège à Londres.

L'honorable Lucien Tremblay est nommé membre du Conseil des gouverneurs

Professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université (1962), docteur "honoris causa" de l'Université, l'Honorable Lucien TREMBLAY, nommé le 27 février 1961 juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et juge en chef de la Province de Québec depuis le 1er avril 1961, vient d'être nommé membre du Conseil des gouverneurs de l'Université.

Né à Verdun (Qué.) le 25 mars 1912, il fit ses études primaires à l'Académie Richard, de Verdun, ses études secondaires au Collège sérapique des Trois-Ri-

vières, et ses études supérieures à la Faculté de droit, de l'Université, où il obtint une licence en droit (1936) et un doctorat en droit (1944). Après avoir été admis au Barreau de la Province de Québec, en 1936, il exerçait sa profession seul, puis avec des confrères. Il enseigna la procédure civile à la Faculté de droit de l'Université, de 1950 à 1959. Il fut, en outre, le président de la corporation d'habitations Jeanne-Mance (1958-1961). L'Honorable Lucien TREMBLAY est père de quatre enfants.





La Faculté des sciences de l'éducation se réorganise

La Faculté des sciences de l'éducation, la plus jeune de l'Université, compte maintenant plus de 1,000 étudiants, accroissement qui s'explique par les intégrations successives d'instituts affiliés. Dès le 26 septembre, la direction et le corps professoral de la Faculté ont rejoint leurs étudiants dans l'édifice de l'Institut Jésus-Marie.

Les plus anciennes institutions pédagogiques, l'Institut pédagogique de Montréal (1924) et l'Institut pédagogique Saint-Georges (1929), maisons affiliées à l'Université, furent longtemps les seules à dispenser l'enseignement pédagogique. Puis, l'École normale secondaire, fondée en 1942, s'affilia elle aussi, à l'Université; plus récemment, en 1961, une école constituante fut fondée, l'École normale supérieure. Le but de ces deux écoles était de donner un complément de formation pédagogique et professionnel aux futurs professeurs de l'enseignement secondaire.

Fondation de la faculté

Mais, en août 1964, le Conseil des gouverneurs fondait l'Institut des sciences pédagogiques, lequel devait coordonner l'enseignement de la pédagogie des quatre institutions déjà existantes. En 1965, la Faculté des sciences de l'éducation était fondée, à l'intérieur de laquelle se trouvaient réunis l'École normale supérieure, l'École normale secondaire, l'Institut des sciences pédagogiques, devenu Département, et l'Institut pédagogique Saint-Georges. Ainsi donc, les quatre institutions pédagogiques sont absorbées par la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation.

L'organisation de la faculté

La Faculté des sciences de l'éducation dont Monsieur Gabriel LA ROCQUE est le doyen et le directeur des études, comprend :

1) L'École normale supérieure

qui dispense aux étudiants un enseignement pédagogique pratique à la suite duquel ceux-ci peuvent obtenir un C.A.P.E.S. (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire). La Sous-commission du développement académique étudie encore le statut de cette école;

2) Le département des sciences pédagogiques, qui forme essentiellement des spécialistes en éducation;

3) La section de l'administration scolaire (que la Faculté hérite de l'Institut pédagogique Saint-Georges) dont le but est d'élaborer une science de l'administration scolaire et de donner une formation professionnelle aux éducateurs qui occupent un poste de gestion ou qui entrevoient la possibilité d'y accéder;

4) La section de l'enfance exceptionnelle, qui offre un programme de spécialisation aux éducateurs des enfants déficients mentaux et semi-éducables;

5) La section de l'orientation, conçue pour répondre aux besoins des étudiants qui aspirent à devenir conseillers d'orientation.

Le déménagement à Jésus-Marie

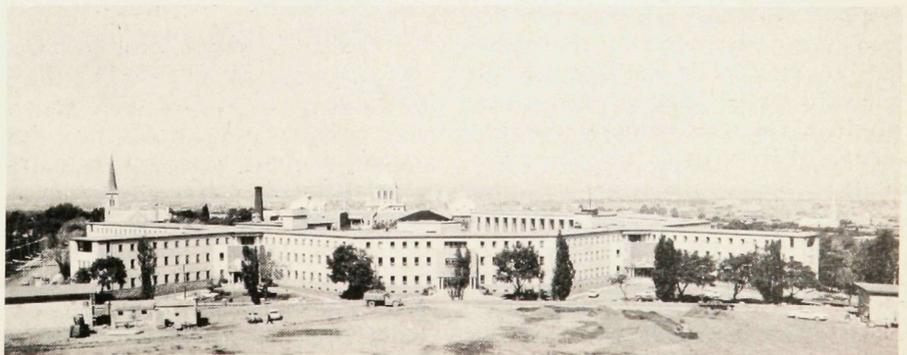
La réunion des diverses institutions en une faculté a suscité des problèmes tels que la coordination des divers programmes et l'installation des étudiants et des trente-cinq professeurs de la Faculté. Alors que l'an dernier, la Faculté

recevait 462 étudiants, elle en accueille cette année un millier, accroissement attribuable à l'intégration de l'Institut Saint-Georges (le 1er juin dernier). Pour résoudre le problème de l'espace, les cours sont donnés à l'Institut Jésus-Marie, où se trouvent depuis le 26 septembre, les bureaux de la direction et des professeurs. C'est au rez-de-chaussée, qui donne sur la rue Bellingham, que ces bureaux, de même que la bibliothèque de la Faculté, sont aménagés.

Le campus s'agrandit

La Faculté des sciences de l'Éducation, le Département de mathématiques de la Faculté des sciences, l'École de technologie médicale et la pathologie clinique de la Faculté de médecine ont emménagé dans l'Institut Jésus-Marie. Ils occupent environ un quart de l'édifice, soit une surface de 120,000 pieds carrés répartis sur cinq étages dans l'aile ouest; deux portes d'entrée sont réservées à l'Université: 90 Bellingham et 1575 boulevard Mont-Royal.

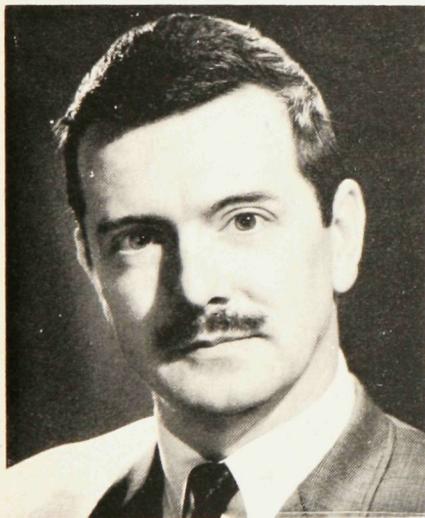
Conformément à l'entente conclue avec les Révérendes sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, l'Université occupera progressivement, au cours des quatre prochaines années, la totalité de l'édifice ce qui équivaut, au point de vue surface, à plus de la moitié de celle de l'immeuble principal de l'Université.



La division des Archives

Depuis quelques années, vu l'expansion de l'Université, le Secrétaire général, M. Léon LORTIE, envisageait de mettre sur pied une Division des Archives qui deviendrait, pour les doyens, les chefs de service et le secrétaire lui-même, un instrument indispensable au moyen duquel le travail administratif serait facilité.

C'est pourquoi, le 14 juillet dernier, l'Université faisait appel aux services d'un archiviste, Monsieur Luc-André BIRON, afin qu'une Division des Archives soit créée au sein du Secrétariat général.



Les buts de cette Division

Un dépôt d'archives est un lieu où se trouve recueilli tout le matériel historique et administratif; et ce dépôt, une fois organisé, constitue un véritable centre de documentation et de référence. Il s'agit d'abord, pour l'archiviste, d'obtenir, de conserver, de préserver et de permettre l'utilisation des archives dont il a charge; ensuite, l'archiviste doit mettre sur pied une bibliothèque à l'usage du personnel administratif.

L'archiviste veille non seulement à ce que les archives historiques soient conservées et utilisées à bon escient, mais il exerce aussi un contrôle sur tous les documents qui parviennent au Secrétariat, en plus de créer un système de classification de ces documents, dont l'ordre doit être respecté.

L'archiviste est à la disposition des facultés et des services qui désirent le consulter sur les questions relatives à la classification de leurs documents (par exemple, le triage et l'élimination de "papiers").

Le personnel

À la direction de la Division se trouve l'archiviste. M. Luc-André BIRON, qui est diplômé de l'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal (1961), qui a fait un stage technique aux Archives nationales de France, deux stages aux Archives nationales des États-Unis, puis qui a été l'archiviste de la ville des Trois-Rivières, de 1956 à 1962, avant de devenir le directeur des Archives de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, de 1962 à 1966. C'est Mlle Hélène Solyak, préposée aux dossiers qui l'assiste.

M. Houpert quitte l'Université

Le 22 octobre, en présence de M. Paul Lacoste, vice-recteur associé de l'Université, et de M. Léon Lortie, secrétaire général, les collaborateurs de M. Jean Houpert offraient un vin d'honneur à l'occasion du départ de ce dernier.

Dans son allocution, M. Lacoste a tenu à souligner l'essor qu'ont connu l'Extension de l'enseignement et le B.A. pour adultes de l'Université sous la direction de M. Houpert. Il a particulièrement insisté sur le fait que l'enseignement donné aux adultes est partie intégrante du rôle social que doit jouer l'Université et que l'Université considère cet enseignement comme essentiel.

La carrière de M. Jean Houpert

M. Houpert a été à l'Université de Montréal durant près de vingt-cinq ans, puisqu'il a commencé à enseigner à la Faculté des Lettres en 1943. Né en France, il a terminé ses études secondaires à Paris, avant d'émigrer aux États-Unis. Il a obtenu un M. A. de l'Université de l'Illinois et a commencé sa carrière professorale à l'Université

de Chicago. De 1935 à 1943, M. Houpert a enseigné le français et la littérature française à l'Université de Toronto, tout en préparant son doctorat ès lettres. En 1943 il entrait à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal et obtenait la même année son doctorat. L'année suivante, il était nommé secrétaire de la Faculté.



M. Houpert s'est intéressé très tôt au problème de l'éducation des adultes, puisqu'en 1945 il fondait les cours d'été de la Faculté des lettres. C'est en 1962 qu'il prenait la direction de l'Extension de l'enseignement et en 1964 celle du B.A. pour adultes. En quatre ans, sous la direction de M. Houpert, l'Extension de l'enseignement s'est développé considérablement. Le nombre d'élèves inscrits a plus que triplé et le nombre de cours offerts a doublé.

M. Jean Houpert est le président de l'Association canadienne des directeurs d'Extension et le représentant canadien au Comité américain d'éducation des adultes. Il a pendant de nombreuses années été le secrétaire de l'Alliance française de Montréal et il est présentement le vice-président de la Fédération canadienne des Alliances françaises.

Le Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec

Dans le cadre de l'accord de coopération technique franco-québécois, l'Université de Montréal a conclu avec le Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec une entente en vertu de laquelle l'Université prête à ce nouvel organisme des locaux au rez-de-chaussée du 2815 de la rue Maplewood. Les termes de cette entente ont été arrêtés en décembre 1965 d'une part par le Ministère de l'Éducation du Québec, et de l'autre par l'A.S.T.E.F. (Association pour l'organisation des stages en France). C'est M. Edouard GIROLLET qui est le directeur du Centre.

Ce qu'est le Centre

En août 1966, le Gouvernement du Québec accordait au Centre les lettres patentes qui en font une corporation sans but lucratif et dont le conseil d'administration est composé de trois membres français (Mme Christiane Scrivener, MM. Yves Plattard et Pierre de Poret) et de trois membres canadiens-français (MM. Germain Gauthier, Julien Aubert et Marcel Lafrenière).

Selon les modalités de la collaboration entre le Centre et l'Université, celle-ci met à disposition de celui-là des locaux qui permettent aux universitaires de consulter facilement la documentation scientifique et technique française.

Le rôle du Centre en est un d'information. Il répondra aux demandes qu'on lui fera, aux besoins qu'il percevra, et surtout diffusera les documents scientifiques et techniques d'actualité. En plus de renseigner les intéressés sur les différents secteurs de l'économie française, il assurera des contacts entre les élites française et québécoise en organi-

sant des réunions et des conférences. Ce travail sera accompli en collaboration avec les anciens stagiaires du Québec en France (QUEFRATEC), certaines personnalités québécoises, de même qu'avec des experts français qui viendront au Québec et les milieux scientifiques et industriels.

Les moyens d'action du Centre

Grâce à l'A.S.T.E.F., le Centre pourra fournir rapidement à tous les intéressés les renseignements concernant telle technique et telle science. Le Centre s'est par ailleurs assuré du concours de certains organismes nationaux (C.N.R.S., C.N.C.E.), qui publient et diffusent régulièrement d'importants comptes rendus bibliographiques (fiches, listes et catalogues).

Si le Centre n'est pas une bibliothèque, il reste cependant qu'il dispose d'un certain nombre de périodiques français de haut niveau et d'ouvrages scientifiques très récents et qui seront renouvelés. Les visiteurs pourront consulter toute cette documentation sur place. Il y aura également des expositions et des projections de films, dès que les locaux auront été transformés.

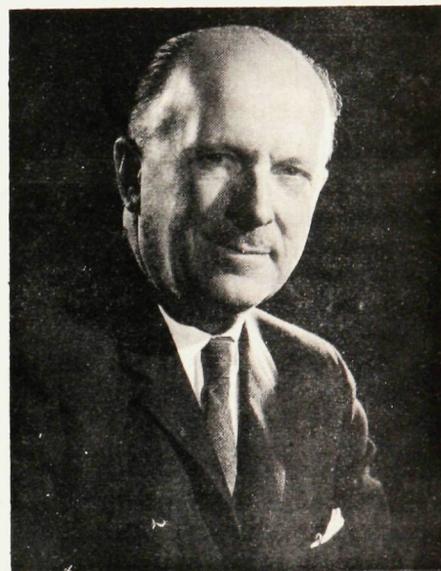
L'entente qui a donné naissance au Centre, loin d'en limiter l'action, prévoit tout au contraire qu'on devra l'adapter aux différents besoins qui surgiront inévitablement de son utilisation.



M. Girollet compte faire de ce Centre de diffusion un outil pratique, utile à la fois à la France et au Québec. Et, bien que ses bureaux ne soient pas tout à fait aménagés, il a commencé à donner vie au Centre.

VIE ÉTUDIANTE son directeur, ses services

A la veille de quitter le Centre social pour s'installer au premier étage du 2101 Maplewood — immeuble qui abritait auparavant l'Institut pédagogique Saint-Georges, le Directeur de la "Vie étudiante", Monsieur Lionel LEMAY a défini ce qu'était son rôle et ce qu'était la Vie étudiante.



En 1957, alors qu'on construisait le Centre social, l'Université confiait à M. Lemay deux nouveaux postes, celui de Directeur du Centre social, et celui de Directeur des sports. Finalement, comme par la nature de sa mission, M. Lemay entretenait avec les étudiants des rapports constants, l'Université décidait, le 13 novembre 1964, de le nommer au poste d'adjoint au recteur pour les affaires étudiantes; ainsi, M. Lemay cessait d'administrer le Centre social pour se consacrer aux affaires étudiantes, jouant le rôle de ce qu'on appelle dans certaines universités anglophones un "dean of students".

Le rôle du directeur

L'adjoint au recteur pour les affaires étudiantes est appelé à conseiller le recteur sur tout ce qui affecte les relations entre la direction de l'Université et les étudiants

Les personnes qui occupent un poste dans la hiérarchie administrative et académique le consultent aussi à l'occasion en ce qui concerne les politiques, procédures et contrôles touchant les aspects non-académiques de la vie des étudiants.

Cela comporte donc des fonctions de représentation interne et externe, qui font qu'il siège à tous comités où les affaires étudiantes sont étudiées.

Il doit préparer la documentation nécessaire à la communication orale et écrite de l'information relative à la vie de l'étudiant sur le campus et à la vie universitaire (bourses, cours donnés dans les autres universités, etc.).

C'est lui qui veille à ce que les étudiants étrangers soient accueillis et orientés sur le campus et que les étudiants de l'Université jouissent à l'extérieur de ce que la "Vie étudiante" accorde aux étudiants étrangers. Il intervient parfois dans l'organisation des activités culturelles des étudiants en établissant des liens avec les comités d'étudiants permanents et ad hoc, de même qu'avec les organismes extérieurs.

En outre, il est le coordonnateur entre le Service national de Placement et l'Université. Il assure également la liaison entre l'Aumônerie et l'Université. L'organisation des sports fait partie de ses préoccupations.

Les services offerts par la "Vie étudiante"

La "Vie étudiante" organise les stages des étudiants à l'étranger, assure la liaison avec les diverses agences gouvernementales et les organismes interuniversitaires.

En ce qui concerne le logement, hors campus, la "Vie étudiante" offre aux professeurs et étudiants un service qui va de la recherche des chambres à des enquêtes sur l'habitat de l'étudiant. Quant au logement dans les résidences, c'est le régisseur de celles-ci, M. Marcel Cloutier qui en a charge.

L'Accueil est un service mixte de l'A.G.E.U.M. et de l'Université de Montréal — durant l'été, c'est un étudiant qui est préposé à l'Accueil. L'Accueil, destiné d'abord aux étudiants étrangers mais aussi à tout étudiant qui désire s'en prévaloir,

facilite l'adaptation de l'étudiant à son milieu social, favorise son intégration à certaines associations, le dépanne financièrement s'il y a lieu. Au début de cette année académique, l'Accueil s'est occupé de plus de 130 étudiants étrangers.

Projets

Il est question de créer, au sein de la "Vie étudiante", un secteur "activités culturelles et artistiques" dirigé par un comité tripartite (administrateurs, professeurs et étudiants). Il s'agirait :

1) d'aider les étudiants à organiser les réceptions et fêtes, les spectacles, concerts, conférences, et à établir le calendrier des activités culturelles, le programme du carnaval, les expos, etc.);

2) de susciter la naissance de groupes d'expression artistique (arts plastiques, art vocal, etc.);

3) de faire connaître aux étudiants les oeuvres d'art qu'on peut trouver à l'Université comme dans la ville de Montréal;

4) de jouer le rôle d'éveilleur du sens artistique au sein de la masse étudiante;

5) d'établir la liaison entre l'Université et les musées, groupes théâtraux, Jeunesses musicales, Conseils des Arts, ministères des affaires culturelles, etc.

Le personnel de la "Vie étudiante"

M. Lionel Lemay, est assisté par un adjoint, Mlle Thérèse Beauregard, qui à l'avenir sera chargée de la vie féminine, par un directeur de l'action sociale (poste créé mais qui n'est pas encore occupé), par un attaché technique, M. Pierre Meunier, qui s'occupe des relations avec les agences gouvernementales et les mouvements interuniversitaires, par un second attaché technique pour les activités artistiques et culturelles (poste créé mais qui n'est pas encore occupé). Le fonctionnement de la "Vie étudiante" est aussi assuré par une Secrétaire de direction, Mlle Claude Barrioux, par Mlle Yvonne Bolduc, préposée au logement, par une secrétaire et une dactylo. A celles-ci viendront se joindre une secrétaire de l'adjoint au recteur et une autre secrétaire.

Le service de logement

Le service de logement (hors campus) est l'une des activités de "Vie étudiante". C'est Mlle Yvonne Volduc qui assure le fonctionnement de ce service offert aux étudiants et aux professeurs.

Les tâches du Service de logement :

- communiquer avec les logeurs et logeuses;
- recevoir les étudiants et professeurs qui viennent chercher des chambres et des appartements; répondre par lettre à ceux qui écrivent avant de venir;
- visiter les chambres et appartements offerts en location aux étudiants et professeurs; tenir à jour le fichier des chambres et appartements;
- préparer des listes de chambres et appartements par catégories de personnes à qui ils sont offerts et par secteurs du quartier universitaire;
- recevoir les doléances des logeurs et logeuses et celles des étudiants-locataires;
- travailler à des enquêtes, rapports, etc., sur l'habitat de l'étudiant.

Le Service s'adresse particulièrement aux étudiants étrangers, aux étudiants canadiens qui arrivent de l'extérieur de Montréal et aux professeurs étrangers qui enseignent à l'Université. Ils peuvent se procurer au Service de logement la liste des chambres et appartements qui leur sont offerts.

Quelques statistiques

Dès le mois de mai, des étudiants et des professeurs se rendent au Service pour qu'on leur réserve des chambres ou des appartements. Cette année, par exemple, 29 professeurs ou chercheurs, 33 professeurs avec leurs femmes et enfants, de même que près de 1,200 étudiants ont pu se loger par l'intermédiaire du Service de logement.

Selon un 3ième rapport établi en avril 1966, après une enquête faite auprès de 400 étudiantes et à laquelle 22 ont répondu, on a pu

connaître les besoins des locataires, savoir dans quelle mesure le Service y répondrait, et orienter ainsi la recherche des chambres et des appartements. Sur 58 étudiantes demeurant en appartement avec une colocataire, 43 ont déclaré qu'elles étaient satisfaites. Ces enquêtes et ces rapports permettent donc au Service de logement de toujours mieux répondre aux désirs des étudiants et des professeurs. Les bureaux du Service sont actuellement au 7^e étage du Centre social (773) et le poste téléphonique est le suivant: 498.

La participation de l'Université aux Journées du centenaire du code civil

Organisées conjointement par le Barreau, la Chambre des Notaires de la Province de Québec, les facultés de droit des universités Laval, McGill, de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke, de même que l'Association des professeurs de droit du Québec, les Journées du centenaire du Code civil réunissaient, du 30 septembre au 1^{er} octobre, non seulement des juristes, mais, fait remarquable, des sociologues, des médecins et plusieurs représentants des diverses professions intéressées à la révision du Code civil.

M. André MOREL, président du Comité d'organisation de ces Journées et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, a tenu à souligner l'originalité de cette réunion diversement composée, dont les travaux seront publiés ainsi que les travaux réalisés lors des Journées locales des Facultés de Droit (tenues du 21 octobre au 10 décembre) sous le titre de "livre du centenaire du Code civil".

Une exposition

A l'occasion des journées du centenaire du Code civil, une exposi-

tion de livres et de textes légaux était mise sur pied dans la salle de l'Hôtel Windsor. Des photographies et des tableaux illustraient également l'histoire de notre Code civil. Le Comité de l'exposition comprenait MM. John E. C. Bierley, Jacques Boucher et André Morel (ces deux derniers professent à l'Université). C'est grâce à une subvention de la Commission du centenaire que cette exposition a été réalisée.

Le thème des Journées

"Le Code civil d'aujourd'hui dans la perspective de demain", tel était le thème de ces Journées; et c'est M. le professeur Maximilien CARON, de la Faculté de Droit de l'Université, qui prononçait la conférence inaugurale. Parmi les nombreux invités étrangers, il y avait les professeurs Paul DIDIER, Paul de LA PRADELLE, tous deux invités à la Faculté de droit de l'Université. M. Jean-Louis BEAUDOIN, également professeur à la Faculté de droit, participait à un groupe de travail, "L'évolution de l'obligation alimentaire".

Mme Réjane CHARLES, professeur à l'Institut d'Urbanisme, de l'Université, et M. Louis REBOUD, professeur agrégé à l'École des Hautes Etudes Commerciales, étaient inscrits au groupe de travail, "Propriété et urbanisme". Mme Colette CARISSE, professeur au Département de sociologie, de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, de l'Université, participait au groupe de travail, "La liberté testamentaire et la famille". M. Roger COMTOIS, professeur à la Faculté de droit de l'Université et secrétaire de la Faculté, présidait le groupe de travail, "Le Code civil et le crédit". Quant au Dr. Gilbert BLAIN, directeur de l'Institut supérieur d'administration hospitalière, de l'Université, il participait au groupe de travail, "Les transformations de l'établissement hospitalier et ses conséquences sur le droit de la responsabilité". M. Jean-Guy CARDINAL, doyen et directeur des études de la Faculté de droit, de l'Université, participait au groupe de travail, "La propriété par appartements".

Une collaboration internationale et un prix littéraire de la francité

Fondée en février 1965, par M. René de Chantal, qui en fut le premier directeur, la revue *Etudes françaises*, revue des lettres françaises et canadiennes-françaises publiée par les Presses de l'Université, jouit maintenant d'une collaboration internationale, comme la dernière livraison nous le montre assez bien.

En effet, au sommaire du numéro d'octobre, il y a un texte de M. Helmut Hatzfeld, professeur à Washington, sur la stylistique de Léon Spitzer dont la méthode fut l'une de celles qui inspirèrent "la nouvelle critique". Une Etude fort intéressante de M. Jack Warwick, professeur à l'Université Western Ontario, sur le thème des "Pays d'en haut dans l'imagination canadienne - française". M. Warwick décrit d'abord, comme le dit M. Georges-André Vachon, directeur de la revue, "l'espace de géographie symbolique à l'intérieur de laquelle évoluaient les premiers colons débarqués au Canada, le Nord, royaume des coureurs de bois, étant pour eux le lieu par excellence de la liberté". M. Warwick montre aussi que cette imagerie du nord est liée, chez nos actuels romanciers, au thème de la révolte et de la libération. Au même sommaire, un article de M. Henri Jones, professeur à l'Université McGill, sur "Le surréalisme et le problème de la mauvaise conscience".

Le prix littéraire de la revue

Preuve que la revue tente de créer des liens véritables avec les littératures d'expression française, ce Prix littéraire créé en juin dernier, dont le but est précisément de souligner l'universalité et la diversité de la culture française dans le monde actuel. Le premier prix sera décerné en décembre 1967. Jusqu'à

ce jour, l'organisateur de ce Prix, c'est-à-dire le directeur de la revue, a, par des moyens publicitaires, atteint 300 périodiques de langue française, 400 universités et autant de bibliothèques et de librairies à travers le monde. De Belgique, de Suisse, de Haiti, de la Martinique, de Tunisie, du Congo et du Canada, des demandes de renseignements sont parvenus à l'organisateur. Un manuscrit de Cayenne (Guyane française) est déjà soumis au jury.

Rappelons que ce nouveau prix littéraire, d'une valeur de 2,000 dollars, s'adresse à tous les romanciers (belges, suisses, canadiens, africains, asiatiques, etc.) qui, sans être Français d'origine, écrivent leur oeuvre en français; ils'adresse aussi aux Français qui auraient vécu assez longtemps dans un pays étranger pour en adopter la culture. On peut se procurer les règlements du Prix en écrivant à l'adresse suivante: Prix de la revue Etudes françaises, Université de Montréal, C.P. 6128, Montréal 3.

L'École Polytechnique en 1966

L'École Polytechnique est régie par une corporation composée de dix membres, dont le Principal de l'École, M. Paul-E. Riverin, B. Sc., B. Sc. A., Ing., est le président, et le Directeur de l'École, M. Julien Dubuc, D. Sc. A. méc., B. S. A. et ing. méc., le secrétaire; et dont les autres membres sont M. Paul-Emile Larose, Ing., représentant de la Province de Québec, M. Roger Gaudry, recteur de l'Université, M. Léon Lortie, secrétaire général de l'Université et cinq diplômés de l'École (MM. Georges Chênevert, Ing., Guillaume Gingras, Ing., Bernard Lavigueur, Ing., Gérald N. Martin, Ing., Léo Roy, Ing.).

Existant depuis 1873, l'École Polytechnique s'affilia à l'Université en 1920. En 1955, la charte de l'École était révisée et transformée, et un nouvel édifice de 460,000 pieds carrés de plancher était construit, que l'accroissement du nombre d'étudiants rendait nécessaire. Cette année, l'École reçoit 1,600

Le nouveau directeur de l'École polytechnique, M. JULIEN DUBUC

A la suite du départ de M. Henri Gaudefroy, qui était le directeur de l'École Polytechnique et qui est maintenant directeur des programmes du Bureau de l'aide extérieure à Ottawa, M. Julien Dubuc, professeur titulaire et chef de la Division de mécanique appliquée, a été nommé directeur de cette école, le 1er septembre, par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le nouveau directeur

Né à Québec, en 1922, M. Dubuc fit ses études classiques au collège Jean-de-Brébeuf de Montréal où il obtint le baccalauréat des arts en 1942. Après ses études de génie à l'École Polytechnique de Montréal, il devint l'assistant de M. Georges Welter comme chargé de recherche au laboratoire des essais des matériaux à cette École où il obtint, en 1950, le titre de maître en sciences appliquées.

Durant l'année académique 1950-51, il fit un stage d'études postuniversitaires à l'École Polytechnique fédérale de Zurich, en Suisse. En 1952, il est nommé professeur agrégé à l'École Polytechnique. En 1961, il était docteur en sciences appliquées (génie mécanique). En mai 1964, le docteur Dubuc devenait professeur titulaire et succédait à Monsieur Georges Welter à la direction du Département et du laboratoire des essais de matériaux (École polytechnique), lequel a été transformé en Division de mécanique appliquée, du Département de génie mécanique.



étudiants dont quelques centaines sont des étrangers. Près de 150 professeurs dispensent les divers enseignements dans huit départements, dont les plus importants comprennent plusieurs divisions, du fait de la diversification des sciences et de la spécialisation de l'enseignement. Il y a dix ans, il y avait quatre options, tandis que maintenant on en compte huit. Par exemple, mécanique et électricité, autrefois réunies en un seul département, sont maintenant distinctes.

Au cours de ces transformations, une nouvelle option a été offerte aux étudiants: "Génie physique".

C'est après quatre ou cinq années d'études, selon le dossier académique de l'étudiant, que celui-ci peut obtenir un baccalauréat en sciences appliquées, décerné d'ailleurs par l'Université — car si l'École Polytechnique est autonome sur le plan administratif, elle est affiliée à l'Université sur le plan académique.

Membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec et de l'Institut Canadien des Ingénieurs, il a participé, depuis plus de quinze ans, à un grand nombre de réunions de comités de recherches (l'American Welding Society et le Pressure Vessel Research Committee auquel il rend compte des recherches subventionnées par cet organisme et dont bénéficie l'École Polytechnique). Il fut aussi mem-

bre du Engineering Grants Selection Committee, du Conseil national des Recherches, durant trois ans. A l'Ecole Polytechnique même, il a fait partie de nombreux comités pédagogiques, dont le Comité des études post-grades, et du Conseil de l'Association des professeurs, avant d'occuper le poste de directeur. Depuis 1956, M. Dubuc a accueilli les étudiants étrangers venus étudier à l'Ecole Polytechnique (Plan Colombo). Mais c'est la recherche, où il a excellé,

qui lui a valu la réputation qui est la sienne.

Une nomination significative.

Il est significatif que le lieutenant-gouverneur en conseil, à la suite d'une recommandation de la corporation, ait nommé au poste de directeur M. Julien DUBUC, qui s'est spécialisé dans la recherche. L'Ecole mettra l'accent sur le développement de la recherche qui favorise, en définitive, le développement industriel et social de la

Province de Québec. Exemple récent des résultats de ces recherches, le système électro-mécanique de reproduction en couleur des diapositives créé récemment par M. Jean-Charles Bernier, professeur titulaire, chef des Départements de génie électrique et de génie physique.

S'orientant davantage vers la recherche, l'Ecole Polytechnique, en plus de former des ingénieurs comme c'est son rôle, devient un fécond centre de développement des sciences appliquées.

M. Léopold Senghor, président du Sénégal, et M. Louis Joxe, ministre d'état de France, visitent l'Université

Invité à l'Université, le président de la République du Sénégal, Monsieur Léopold Sédar SENGHOR, poète de langue française dont le nom est aussi grand que celui d'un Saint-John Perse ou même d'un Claudel, a prononcé, le lundi 26 septembre, à l'Auditorium, une conférence sur le thème de la négritude. M. Senghor, qui avait précédemment traité de la francophonie, a voulu préciser ce qu'il entendait par négritude, mot forgé par le poète martiniquais, Aimé Césaire. "La négritude est l'ensemble des valeurs de civilisation du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie et les oeuvres des Noirs." Considérée comme une attitude raciste, la négritude paraissait d'abord, tenir de l'idéologie politique, ce qui était le cas dans une certaine mesure, car il est bien évident que les peuples d'Afrique en firent un instrument de décolonisation. Mais, comme l'a si bien montré le poète sénégalais, ce concept recouvre plus que la réalité politique: il englobe l'ontologie même, la métaphysique de l'homme noir. Etre noir c'est exister d'une façon particulière, c'est sentir et percevoir la réalité d'une façon originale, que M. Senghor définissait comme intuitive plutôt que discursive et rationnelle, comme l'est la sensibilité occidentale. En raison de cette originalité, qu'il a longuement et brillamment dévoilée, il est incon-

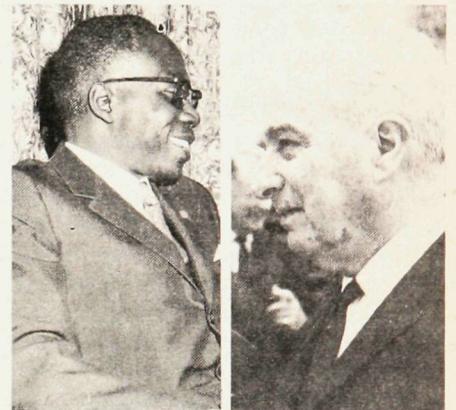
testable que cette civilisation comble les lacunes de la nôtre, et que notre humanisme, trop exclusif, comme le disait le recteur dans sa présentation, s'en trouve profondément enrichi et renouvelé. Ce à quoi un auditoire attentif a généreusement applaudi.

Après sa conférence, le président Senghor était reçu au salon du recteur où il signait le Livre d'or. Il rencontrait, à cette occasion, le secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.-U.P.E.L.F.), M. Jean-Marc LEGER, et signait également le Livre d'or de cette association dont le siège est à l'Université de Montréal.

Visite de M. Louis Joxe

Le samedi 15 octobre, l'Université accueillait M. Louis Joxe, ministre d'Etat, de France, chargé de la réforme administrative. M. Joxe, agrégé d'histoire et de géographie, fut le directeur des affaires culturelles, secrétaire général au ministère des affaires étrangères et ministre de l'éducation.

Ce sont le vice-recteur, M. Lucien Piché, le vice-recteur associé, M. Paul Lacoste, le secrétaire général, M. Léon Lortie, en compagnie de plusieurs officiers généraux et de doyens, qui reçurent M. Joxe, qui était accompagné de M. François



Leduc, ambassadeur de France au Canada de M. Louis de Laigue, consul général de France, et de M. Didier Delfour, conseiller municipal de Paris.

Après la signature du Livre d'or, M. Piché a montré la maquette de l'Université à M. Joxe et sa suite. Puis le groupe s'est rendu au Centre de calcul qui a vivement intéressé le ministre d'Etat.

De là, le groupe se rendit au laboratoire de physique nucléaire, qu'on est en train de mettre sur pied. Ce fut ensuite la Faculté de chirurgie dentaire qui eut l'honneur de recevoir M. Joxe. On visita le Centre de croissance, le laboratoire muni d'un réseau de télévision à circuit fermé, la grande clinique où 80 chaises modernes ont été installées, à la suite de quoi la visite de M. Louis Joxe prit fin.

La Faculté de chirurgie dentaire fait peau neuve

Après une première rénovation en 1955 dont le coût s'élevait à \$200,000, voici qu'un budget de \$2,200,000 a été alloué à la Faculté de chirurgie dentaire pour lui permettre d'agrandir ses locaux, d'en construire de nouveaux et pour renouveler son équipement. Selon le doyen, M. Jean-Paul Lussier, la Faculté de chirurgie dentaire est l'une des plus modernes au monde, tant par le personnel dont elle dispose que par les moyens techniques mis à sa disposition. Avant cette rénovation, la Faculté occupait 42,700 pieds carrés alors que maintenant elle en occupe 83,500.

Chirurgie dentaire; de 1904 à 1966

L'École de chirurgie dentaire de Montréal est née le 25 janvier 1904. Elle s'affilia à ce qui était alors la succursale montréalaise de l'Université Laval. Jusqu'en 1913, l'École s'est satisfaite de modestes locaux. Mais cette même année elle s'installa à l'Hôpital dentaire Laval, spacieux édifice qui formait l'angle des rues Saint-Hubert et de Montigny et où plusieurs cliniques, laboratoires et salles de cours étaient mis à la disposition des étudiants et des professeurs.

En 1920, l'Université de Montréal, se dégageant de la tutelle de l'Université Laval, obtenait une charte qui la constituait en université autonome. A cette occasion, l'École de chirurgie dentaire se fit inscrire sur la liste des facultés de la nouvelle université. Le 31 mars 1921, l'École devenait officiellement la Faculté de chirurgie dentaire.

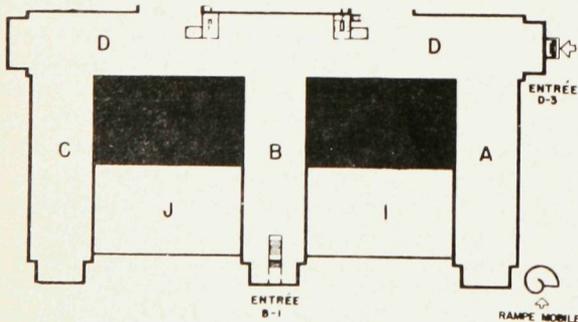
Lorsque l'Université s'installa sur le Mont-Royal, en 1942, la Faculté quitta ses locaux pour occuper environ 42,000 pieds carrés de surface qui lui étaient réservés au rez-de-chaussée et au 2e étage du secteur est de l'édifice de la montagne.

En 1955, comme l'équipement n'avait pas été renouvelé depuis sa fondation, et que de nouveaux locaux devenaient nécessaires au progrès qu'elle entendait réaliser, la Faculté fit peau neuve: le coût de cette rénovation s'éleva à \$200,000. Ainsi modernisée, la Faculté pouvait combler plus efficacement la pénurie de dentistes canadiens-français. La Faculté, seule école d'Amérique du nord où la formation du futur dentiste est donnée entièrement en langue française rivalisait dès lors avec les meilleures écoles de chirurgie dentaire du monde.

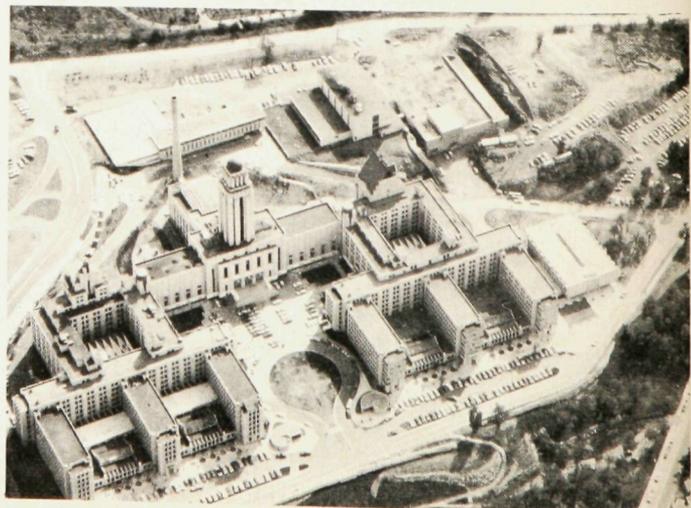
Des locaux exigus

Etant donné l'expansion que la Faculté connaissait, les locaux

étaient encore trop exigus. C'est pourquoi l'Université accordait il y a 20 mois (car c'est le laps de temps qui se sera écoulé entre la première lettre où était soumis le projet de réaménagement de la Faculté et sa réalisation) un octroi de \$2,200,000, lequel rendait possible une vaste reconstruction qui comprend la création de laboratoires de recherche et d'enseignement, studio de télévision, une vaste salle de projection, de cliniques spécialisées, d'un Centre de croissance (projet réalisé en collaboration avec le Département d'anthropologie, la Ville de Montréal, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et subventionné par les gouvernements fédéral et provincial), d'un salon des professeurs. L'espace réservé à la bibliothèque est quatre fois plus important que celui qui lui était alloué par le passé. La grande clinique compte maintenant 80 fauteuils neufs munis de l'outillage le plus moderne.



L'espace noirci représente les nouvelles constructions élevées à l'endroit des cours intérieures. La Faculté occupe toute la section est de l'immeuble, c'est-à-dire le rez-de-chaussée et le devant de l'aile A, plus la moitié de l'aile C, l'aile B au complet, les sous-sols des nouvelles constructions, le rez-de-chaussée de l'aile D, et tout l'espace de I et J.



Amélioration des conditions de la recherche

Cependant la recherche demeurait le point faible de la faculté. Le nouveau projet a permis d'augmenter le nombre de locaux à l'usage des professeurs et des étudiants de la faculté: salles de radiographie, salles de stérilisation et salles de séminaire. Dans ce nouvel habitat, non seulement professeurs et étudiants se sentiront plus libres d'effectuer leurs travaux, mais encore la qualité de la recherche en sera accrue, puisque les moyens matériels qu'on leur offre se sont multipliés tout en étant qualitativement meilleurs. Et le doyen, le docteur Jean-Paul Lussier, envisage de faire participer la profession aux avantages que présente la faculté ainsi transformée en offrant un enseignement d'appoint avec des programmes qui permettraient à ceux qui en manifesteraient le be-

soin de parfaire leurs connaissances en art dentaire.

Un personnel spécialisé

Cette réorganisation affecte le personnel, qui d'ailleurs est plus nombreux qu'auparavant; en outre, des membres du futur personnel reçoivent à l'étranger, aux frais de l'Université, une formation spécialisée.

Les recherches

Grâce aux octrois du Comité associé de recherches dentaires du Conseil national de recherches, le personnel de la Faculté a pu, au cours des dernières années, s'engager dans certains projets d'envergure où plusieurs professeurs se sont distingués: l'histopathologie de la carie dentaire, la reminéralisation des lésions initiales de la carie, la pharmacologie des relaxants musculaires, l'électromyographie des muscles de la face, l'anatomie de l'articulation tempo-

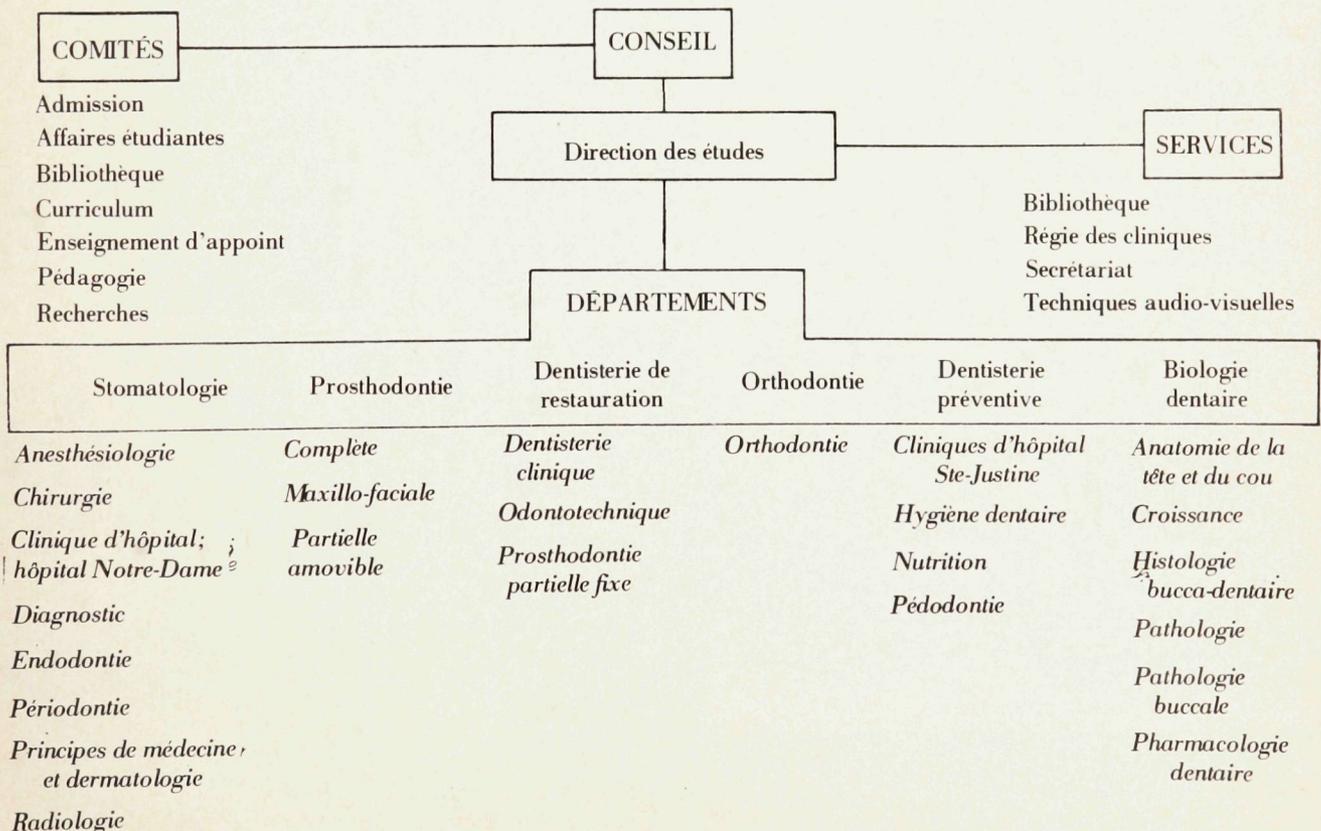
ro-mandibulaire, etc. Des bourses de l'Association dentaire ont permis à la Faculté de s'assurer la collaboration de certains étudiants, au cours de l'été. Ceux-ci, lorsqu'ils auront terminé leurs études, seront attachés au personnel enseignant.

A la suite de la rénovation qui a affecté l'organisation matérielle et technique de la Faculté, la recherche sera plus efficace et plus intense. Six nouveaux laboratoires, une salle d'animaux et un atelier se sont ajoutés aux locaux qui existaient déjà.

Admission

La Faculté de chirurgie dentaire exige de ses candidats qu'ils soient détenteurs d'un baccalauréat des arts (option scientifique) de l'Université, ou son équivalent. De plus, les candidats doivent se soumettre à une série de tests qui permettent de juger de leurs aptitudes à effectuer des travaux manuels de précision.

Organigramme de la Faculté de chirurgie dentaire



N.B. - Tout ce qui est en italique représente des cours.

La Faculté de chirurgie dentaire fait peau neuve (Suite)

1942

2,500 patients en 1966

Cette année, plus de 2,500 patients auront été traités dans la grande clinique. En 1955, c'étaient près de 1,500 patients qui y recevaient des soins.

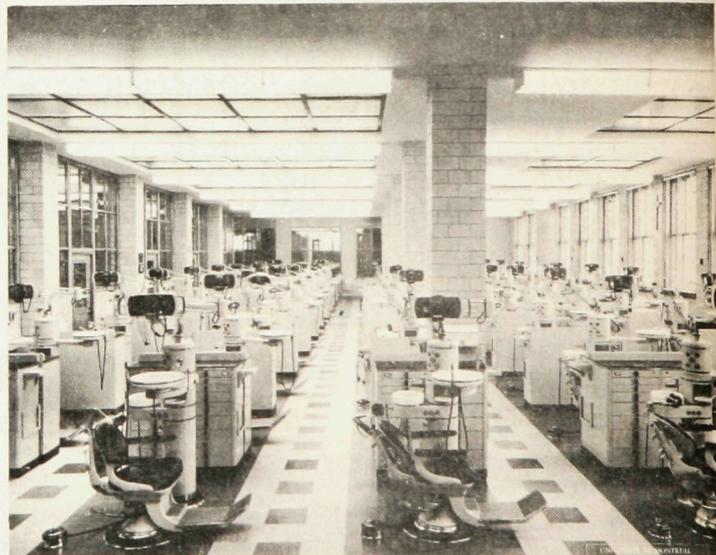
Une salle d'attente, d'autant plus agréable que les patients y entendent de la musique, a été aménagée face aux guichets des bureaux de l'administration.



1955

La grande clinique

L'actuelle rénovation affecte tout particulièrement la grande clinique, qui est le nerf de la Faculté, et où 80 chaises ont été installées. L'outillage de ces chaises est le plus moderne qui soit. Des cloisons séparent ces chaises en groupes de quatre. Le dispositif pour le traitement de la carie reste encore la fraise, mais cette fois mue par pression d'air et dont la rapidité est de 250,000 M.R.P.



1966

L'évolution de la Faculté

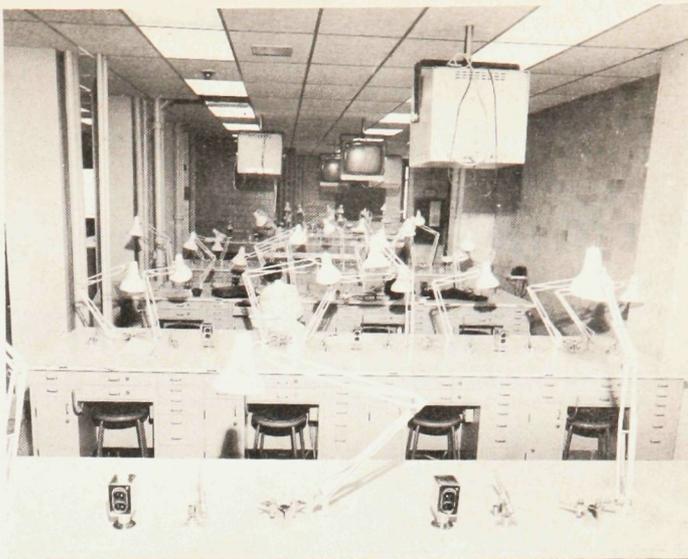
La Faculté comptait, en 1942, cinq professeurs, vingt cliniciens et 141 étudiants; en 1955, dix-huit professeurs, trente cliniciens et 150 étudiants; et, en 1966, vingt-quatre professeurs, cinquante cliniciens et 285 étudiants.

En 1955, il y avait cinq salles de laboratoires et cinq cliniques; aujourd'hui, il y a dix laboratoires et huit cliniques. Si la Faculté ne pouvait compter que 52 étudiants finissants par année, elle a les moyens d'en préparer désormais 80.



Le laboratoire d'odontotechnique

Ce laboratoire est doté de 12 téléviseurs dont l'utilisation est double : le professeur donne au tableau une démonstration que les étudiants peuvent reproduire en même temps qu'ils la perçoivent de l'écran qui est animé par une caméra installée en permanence dans le laboratoire, ou encore un cours (ou un séminaire) est transmis, du studio, sur les écrans de ce réseau à circuit fermé. Le laboratoire est équipé de 86 pièces à main actionnées par des turbines à des vitesses de 12,000 à 20,000 R.P.M. Ce laboratoire facilite le travail pratique de l'étudiant.



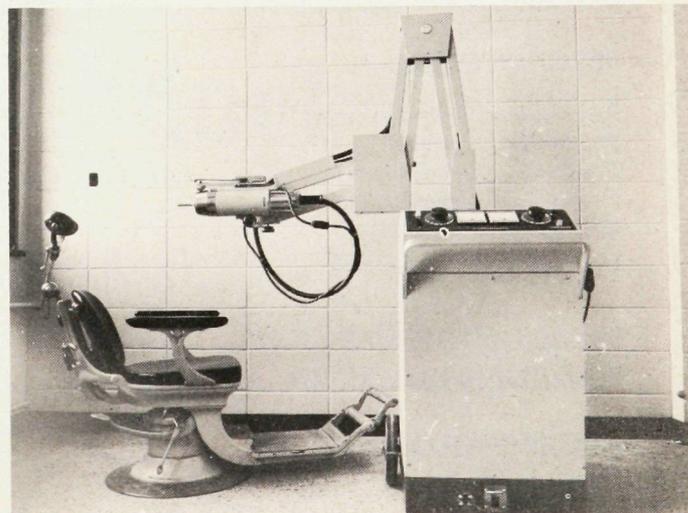
Une bibliothèque complète

En 1960, lorsque Mlle Margaret Pertwee, Dipl. en Bibl., fut chargée d'organiser la bibliothèque de la Faculté, il n'y avait à la disposition des professeurs et étudiants que quelques collections, d'ailleurs incomplètes, remises à la bibliothèque centrale. Depuis ce temps, dans un espace de 50 pieds par 115 pieds, 8,000 volumes ont été achetés et classifiés, les collections ont été complétées, auxquelles de nouvelles se sont ajoutées; la bibliothèque est également abonnée à plus de 300 périodiques. Chaque jour, près d'une centaine de personnes se rendent à la bibliothèque où on compte 125 sièges. Quatre-vingt-cinq livres en sortent chaque semaine. Selon des bibliothécaires de chirurgie dentaire, cette bibliothèque serait l'une des plus complètes au pays, sinon la plus complète.



Le centre de croissance

Ce centre, projet dont le docteur A. Demerjian, D.D.S., M.Sc.D. est l'auteur, a été mis sur pied afin de permettre l'étude de la santé bucco-dentale des enfants canadiens-français de 6 à 16 ans, de la calcification des dents, de la croissance maxilo-faciale et la croissance du squelette. Il y sera étudié également le milieu socio-économique des enfants, de même que l'alimentation des enfants. Pour la première fois, au Canada, on utilisera l'appareil Panoramix pour la radiographie des dents. D'autres appareils servent à la radiographie de la tête et de la main. La Ville de Montréal, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et le Département d'anthropologie collaborent à ces études réparties sur trois ans.



Ces informations générales extraites pour la plupart d'Hebdo-Information, ont été préparées par le Bureau de l'Information de l'Université de Montréal.

L'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal

22

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 1966

- **DROIT**

Initiation aux lois

- **CINÉMA ET TELEVISION**

*Initiation à la télévision
Cinéma et langage*

- **LECTURE RAPIDE**

- **HISTOIRE**

*Histoire du Canada : de la
Confédération à nos jours*

- **THÉOLOGIE**

L'homme contemporain face à l'Église

- **PSYCHOLOGIE**

*Introduction à la psychologie
Psychologie de l'enfant
Psychologie de l'adolescent
Psychologie conjugale
Psychologie de la femme
Psychologie de la personnalité*

- **PSYCHOLOGIE DES
RELATIONS HUMAINES**

- **ANTHROPOLOGIE**

- **CRIMINOLOGIE**

- **ÉCONOMIE**

Introduction à l'économie

- **RELATIONS
INDUSTRIELLES**

*L'administration et l'organisation
des entreprises
Droit du travail
Éléments d'administration du
personnel
Le marché du travail et le syndicalisme
Structures de l'économie canadienne
Le système canadien de relations
industrielles
Techniques modernes en
administration du personnel*

- **RELATIONS PUBLIQUES**

Initiation aux relations publiques

- **SCIENCE POLITIQUE**

Introduction à la politique

- **SOCIOLOGIE**

*Introduction à la sociologie
Sociologie du Canada français
Presse, radio, télévision, cinéma :
nouveaux agents de développement
culturel*

- **LANGUES VIVANTES**

*Allemand
Anglais
Espagnol
Français (comme langue seconde)
Italien
Polonais
Russe*

- **COURS DE
PERFECTIONNEMENT
ET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE**

*Assistants dentaires
Chimie
Dermo-pharmacie
Gestion d'hôpital
Inspection de la santé publique
Institut de traduction
Mathématiques
Physique
Programmation
Recherche opérationnelle
Secrétaires légales
Secrétaires médicales
Travailleurs en loisirs*

**Pour dépliants : 342-9398
Extension de l'Enseignement,
Université de Montréal,
C.P. 6128, Montréal 3**

Prochain colloque des Diplômés:

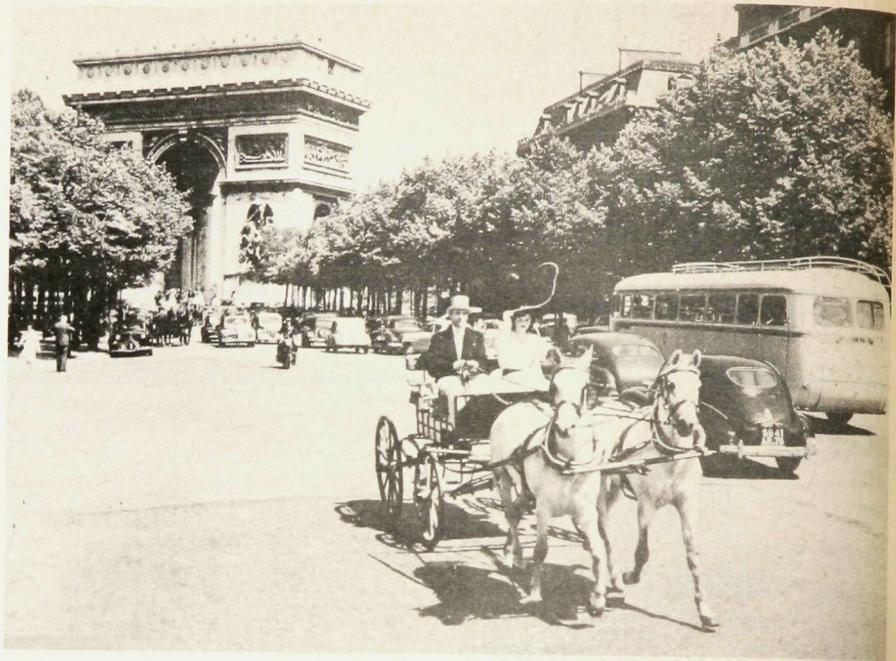
NOVEMBRE / DÉCEMBRE 1966

23

L'Université et le monde professionnel

en mars prochain

Plus de détails dans notre prochaine livraison



Si non réclamé, retourner à:
C.P. 6128, Montréal 3.

Avec les Diplômés,

VISITEZ L'EUROPE !

VOYAGE NO 1

Montréal-Paris et retour
du 7 mai au 28 mai 1967

\$215.00 par personne

VOYAGE NO 2

Montréal-Paris et retour
du 14 juillet au 4 août 1967

\$280.00 par personne

VOYAGE NO 3

Montréal-Paris et retour
du 27 août au 17 septembre 1967

\$230.00 par personne

VOYAGE NO 4

Montréal-Paris et retour
du 15 septembre au 15 octobre 1967

\$215.00 par personne

Sans engagement de votre part, veuillez faire parvenir ce coupon par retour du courrier afin d'obtenir de plus amples informations.

Comité des voyages : LES DIPLÔMÉS,
C.P. 6128, Montréal 3.

Je serais intéressé à participer aux voyages en Europe organisés par les Diplômés en 1967.

No 1 No 2 No 3 No 4

Nom.....

Faculté..... Promotion.....

Adresse.....

.....Tél.:.....